

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT FERREOL D'AUROURE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 27 SEPTEMBRE 2010

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA HAUTE LOIRE Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves SERRANO, Maire

Nombres de membres : 19	
Nombre de présents : 15	Présents : SERRANO Yves – ALEXANDRE Claude - BARD Georges – BLANCHARD Thierry – DEFLASSIEUX
Date de la convocation :	Christiane – DEVILLE Florian – GOUDARD Joseph –
20 septembre 2010	GOUDARD Sabine – GRAIL Henri – LAURENT Sébastien – LEGAT Lionel – ROSIAK André – Laurence
Date d'affichage :	DESGEORGES – Isabelle MICHEL -
20 septembre 2010	
	Pouvoirs: Aline LANIEL avait donné pouvoir à Thierry
	BLANCHARD – Annick PETRE avait donné pouvoir à
	L. DESGEORGES
Acte rendu exécutoire	Secrétaire: Sébastien LAURENT
Après dépôt en Préfecture Le	
	ABSENTS: Béatrice LAMBERT – Jean-Paul AULAGNIER
	Aline LANIEL – Annick PETRE

## <u>10-09-01 – Cessions gratuites de terrains pour élargissement de voirie – régularisationRAPPORT DU MAIRE</u>

Monsieur le Maire expose que lors des constructions de maisons individuelles sur le chemin de Nizieux, il avait été demandé aux propriétaires de se mettre en recul par rapport à la voix afin de prévoir l'élargissement de celle-ci conformément aux prescriptions notées dans leurs certificats d'urbanisme.

Or, depuis, aucune cession gratuite n'a été régularisée.

Un document d'arpentage a donc été demandé au cabinet CHALAYE afin d'établir le relevé exact des parcelles cédées à la commune.

Il s'agit de parties des parcelles AL 269 appartenant à Monsieur Madame GOUDARD, AL 253 appartenant à Monsieur et Madame PEYRARD, AL 262 appartenant à Monsieur et Madame BREYSSE ainsi que la AM 261 appartenant à Monsieur et Mme JUGE

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à engager la procédure nécessaire à la régularisation de ces cessions gratuites selon le document d'arpentage qui sera signé entre les parties et la commune, de manière plus générale, de signer tout document, d'engager toute dépense relative à la bonne mise en oeuvre de cette opération.

## <u>10-09-01 – Plan de prévention du risque d'inondation de la rivière de la Semène (PPRI) – avis du conseil</u>

Monsieur le Maire expose qu'un dossier de PPRI avait été réalisé en 2008 mais qu'il y avait eu lieu de suspendre son approbation dans l'attente des résultats d'une étude complémentaire sur l'aléa de référence pris en compte dans les prokets. En octobre 2009, cette étude confiée au cabinet Silène a retenu comme crue de référence la crue de 1872 supérieure à la crue centennale.

Aujourd'hui, un nouveau dossier de PPRI établi sur notre commune par les services de la direction départementale des territoire (DDT) nous est fourni en vue d'émettre un avis, conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Ce document, consultable en Mairie, dispose

- d'un rapport de présentation qui présente, outre des données générales sur les PPRI, les résultats d'études hydroliques. Ce document définit le risque d'inondation, cite les crues connues, indique les mesures d'information, de surveillance, d'alerte et de sécurité. Il présente entre autres les documents de PPRI et notamment les documents réglementaires (carte de zonage et règlement).
- D'un arrêté de prescription du 9/03/2001 et périmètre du plan de prévention du risque inondation
- des plans de zonage réglementaire et définissant la cote de sécurité
- d'un règlement

ainsi de deux annexes, l'une portant sur la carte de l'aléa inondation, l'autre sur la carte des enjeux

Ce document s'imposera à la commune, notamment en matière d'urbanisme, interdisant certaines réalisation dans les périmètres jugés dangereux. Il sera joint au dossier de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur ce document tel qu'il est présenté.

#### **VOTE: UNANIMITE POUR sur 17 votants**

#### 10-09-03 – Acquisition d'une tombe desaffectée, parking de la Mairie

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite se rendre acquéreur d'une tombe désaffectée située sur le parking de la Mairie, à l'angle du passage de l'église et de la place des droits de l'Homme.

En effet, cette sépulture pourrait être détruite, lors de l'aménagement du parkind derrière la Mairie afin de permettre un meilleur passage en direction de la place des Droits de L'Homme.

Le propriétaire, Monsieur BOUDET Georges domicilié 4 impasse du transformateur à Firminy, serait disposé à céder ce bien à l'euro synbolique

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à engager la procédure d'acquisition de cette tombe, de manière plus générale, de signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

#### **VOTE: UNANIMITE POUR sur 17 votants**

Monsieur le Maire expose que les enseignants de notre école publique ont souhaité que la commune mette à la disposition de l'institutrice de la classe de PS1 PS2 une assistante de vie scolaire pour 4 matinées par semaine (12h), car le nombre d'enfants scolarisés dans cette classe est trop élevé et que le bien-être des enfants s'en trouve ainsi menacé.

De même, un agent de la commune, recruté en contrat CAE 20h, qui effectuait le ménage de l'école, a cessé de travailler pour cause de maternité.

Devant ces deux évènements, la commission enfance jeunesse a travaillé sur une réorganisation globale du service des écoles.

#### Il est donc proposé:

- de dégager 10h sur le poste de Blandine Bisaccia pour effectuer le travail d'aide de vie scolaire
- de recruter un agent en CAE 30 h pour remplacer l'agent en arrêt (20h) et les 10h que Blandine BISACCIA ne ferait plus en ménage
- d'augmenter le temps de travail de Blandine BISACCIA de 2 heures hebdomadaires afin d'obtenir 12h d'assistance de vie scolaire au total, comme demandé par les instituteurs

Afin de mettre en place cette nouvelle organisation dès le 1er octobre prochain, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à augmenter la durée de travail hebdomadaire de Blandine BISACCIA de 2h, soit de passer de 30h à 32h/semaine.

#### **VOTE: UNANIMITE POUR sur 17 votants**

#### 10-09-05 – Urbanisme – Supression d'un emplacement réservé au PLU de la commune

Monsieur le rappelle que lors de l'élaboration du PLU, il avait été décidé de porter au plan un emplacement réservé R10 sur la parcelle AI 202 pour la réalisation d'un équipement public dénommé « espace multi accueil »

Il s'avère que la commune a décidé d'abandonner la réalisation de cet équipement, la compétence ayant été transférée à la communauté de communes Loire-Semène. De ce fait, l'emplacement réservé sur ces parcelles n'a plus lieu d'être.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à supprimer l'emplacement réservé R10.

#### **VOTE: 16 VOIX POUR – 1 ABSTENTION sur 17 votants**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur GRAIL fait un point sur les travaux de la commission de sécurité et notamment les aménagements qui devraient être faits à Auroure, en attente d'un accord du Conseil Général
- Monsieur GRAIL informe que les travaux de la Z.A. De la Sagne sont en bonne voie, que des test ont été réalisés et qu'ils sont concluant
- Monsieur BLANCHARD fait le point sur les travaux d'aménagement du bourg d'Auroure qui ont débuté
- Monsieur ROSIAK évoque la commission enfance jeunesse de la Communauté de Communes pour laquelle il est le seul président, ainsi que le stade de foot en pelouse synthétique qui attend que la commune et la communauté de communes soient d'accord sur certaines répartitions de dépenses
- Monsieur BARD informe que la commission culture de la communauté de communes travaille sur la mise en place d'aide musicale, la mise en place d'une saison culturelle en plus de celles qui pouvaient déjà exister sur les diverses communes et expose que la communauté s'est attaché les services d'un agent en charge plus particulièrement des bibliothèques du territoire.
- Mme MICHEL évoque le futur repas des Aînés et sollicite l'aide des élus et leur présence ce jour là
- mme GOUDARD annonce qu'il va falloir préparer le futur bulletin municipal de fin d'année